

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1926)
Heft: 71

Artikel: Résolution de la chambre de commerce internationale touchant les entraves au commerce
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entendront le cri de détresse que jette aujourd'hui le monde économique.

L'entendront-ils? Puissent-ils se rendre compte qu'un retour à la prospérité économique et à une vie politique saine n'est possible

qu'au prix des sacrifices demandés à l'égoïsme national outré et moyennant abolition de cette chaîne d'entraves pernicieuses.

Alfred GEORG.

Résolution de la Chambre de Commerce internationale touchant les entraves au commerce

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale, sur la proposition de son Comité central des Entraves au Commerce, a voté à l'unanimité la résolution suivante, dans la séance qu'il a tenue à Paris, le 2 juin 1926 :

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale,

Considérant que l'état de choses actuel, dû essentiellement aux conséquences de la guerre, tend à devenir économiquement insupportable pour la plupart des pays et plus spécialement pour les Etats européens; que de prompts remèdes s'imposent si l'on veut éviter l'éventualité d'un véritable bouleversement économique qui ne manquerait pas de frapper avec plus ou moins de violence tous les pays successivement;

Considérant d'une part,

La nécessité absolue de la stabilisation des changes;

Les dangers que présentent les tarifs excessifs et toute politique de prohibition d'importations et d'exportations;

Les obstacles imposés aux transports, qu'il s'agisse de voyageurs ou de marchandises;

Le manque de clarté ou d'uniformité des tarifs et classifications douaniers, et les changements qui peuvent être, sans avis préalable, apportés aux tarifs en vigueur;

L'inégalité de traitement entre les nationaux et les étrangers;

Considérant, d'autre part, l'extrême urgence de la situation, et désireux de faire œuvre pratique en s'efforçant de supprimer les plus dangereuses et auxquelles il est possible de porter le plus immédiatement remède; estimant qu'il y a lieu de procéder, non à une analyse des faits qui sont déjà connus, mais à la recherche des remèdes :

Décide de créer les sous-comités suivants :

A. 1. — Sous-comité du traitement des étrangers et des inégalités juridiques et sociales;

2. — Sous-comité des obstacles aux transports;

3. — Sous-comité des difficultés financières et question de crédit.

B. 1. — Sous-comité des prohibitions d'importations et d'exportations;

2. — Sous-comité des questions de technique douanière;

3. — Sous-Comité des ententes internationales.

C. — Sous-comité de coordination des travaux.

D. — Sous-Comité de propagande.

Ces sous-comités auront pour mission d'étudier, parmi les questions sommairement rappelées ci-dessus, tous sujets de leur compétence, et en particulier les questions de leur ressort qui figurent dans les rapports du Comité préparatoire de la *Conférence économique internationale* de la Société des Nations, et notamment celui de la Commission C, d'envisager les voies et moyens les plus efficaces pour arriver promptement à l'abolition des entraves les plus préjudiciables au commerce international et permettre à celui-ci de reprendre son cours normal.

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale appelle l'attention des Gouvernements sur la gravité de la situation et l'urgence des mesures à prendre sans délai.